AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**215C1429**
FR0011726835-FS0606

14 octobre 2015

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ**

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 14 octobre 2015, la société Mondrian Investment Partners Limited[1] (5th Floor, 10 Gresham Street, Londres EC2V 7JD, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 octobre 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ et détenir 1 849 203 actions GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ sur le marché.

_____

[1] Agissant en qualité d'*investment manager* pour le compte de clients.
[2] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 506 717 actions GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[3] Sur la base d'un capital composé de 37 078 357 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.